

Gaëtan Gorce, président de la République, au sujet des conditions de la disparition, il y a un an, d'Ibni Oumar Mahamat Saleh, opposant tchadien. Ils lui ont demandé l'intervention de la France afin que les responsabilités soient établies et que les coupables soient jugés.

Nicolas Sarkozy leur a répondu le 19 février 2009.

Dans sa lettre, il leur écrit notamment : *« Je souhaite, comme vous, que la justice soit rendue et que les coupables soient punis. [...] »*

*« Nous n'avons jamais cessé de réclamer auprès des plus hautes autorités tchadiennes un engagement résolu de leur part pour établir au plus vite les responsabilités et punir les coupables devant la justice.*

*« Le 5 janvier dernier, la justice tchadienne a été saisie du dossier, conformément aux conclusions de la commission d'enquête. Un pôle composé de sept magistrats, de greffiers, de personnels d'appui et d'officiers de police judiciaire a été constitué pour traiter spécifiquement de la disparition de M. Saleh. Ce pôle dispose d'un budget dédié à cette fin.*

*« Soyez assuré que la France reste déterminée à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire et demeure pleinement engagée pour que la justice soit rendue.*

*« Je continuerai, ainsi que le ministre des affaires étrangères et européennes, à suivre avec une très grande attention les procédures judiciaires engagées au Tchad, et m'assurerai auprès des autorités de ce pays qu'aucun effort ne sera ménagé pour que les investigations aillent jusqu'à leur terme, avec toute la transparence qu'exige la justice. [...] »*

Gaëtan Gorce et Jean-Pierre Sueur prennent acte de ces déclarations du président de la République. Ils continuent à exercer une grande vigilance, en lien avec les défenseurs des droits de l'homme au Tchad et les associations françaises qui se sont mobilisées pour la cause d'Ibni Oumar Mahamat Saleh. Ils sont très attachés à ce que les conditions soient réunies pour un complément d'enquête (après la première enquête qui a été menée) conduit en toute indépendance, prélude à un procès se déroulant dans des conditions de totale objectivité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ils veilleront tout particulièrement à ce que les autorités françaises mettent bien en œuvre, comme le Président de la République s'y est engagé, tous les moyens dont elles disposent pour faire aboutir les procédures engagées. La vérité doit être faite sur les raisons et les conditions de la disparition d'Ibni Oumar Mahamat Saleh.